Essonne : fin du remboursement de la cantine pendant le ramadan

05/07/2017 à 21h32

Le conseil départemental de l'Essonne a adopté un règlement supprimant le remboursement des repas de cantine aux collégiens qui respectent le ramadan, pendant la période de jeûne. Fondée sur l'argument selon lequel les menus ne peuvent être adaptés aux "convictions personnelles", cette mesure doit entrer en vigueur dès la rentrée de septembre 2017.

François Durovray, président LR de l'Essonne, estime que "le principe de la laïcité, c'est que l'on respecte chacune des religions, mais qu'on n'adapte pas le service public en fonction de ces religions, c'est le principe même de la vie en collectivité". "*Ce n'est pas à la carte, chacun comme il veut, ce n'est pas possible, on est dans un pays avec des règles, et ces règles s'appliquent*".

Le département de l'Essonne compte une centaine de collèges, dans lesquels les principaux décidaient au "cas par cas" des mesures à appliquer. Dans l'un de ces établissements, situé à Evry, 50 des 250 demi-pensionnaires se sont absentés pendant le dernier ramadan, en juin.

Le Figaro

Merci à **Vlo**